





Programme d'Éducation Intermédiaire (PÉI) Critères d'admission 2024-2025 Secondaires 2, 3, 4 et 5

Chers parents,

Si vous désirez soumettre une demande d'admission au PÉI pour que votre enfant intègre notre programme en 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e secondaire pour l'année scolaire 2024-2025, voici ce que vous devez savoir :

- > Il y aura deux moments spécifiques pour le faire :
 - Entre le 19 février 2024 et le 28 mars 2024;
 - Entre le 12 et le 23 août 2024.
- ➤ Vous devrez envoyer votre demande à l'adresse scr2.secondaire.ile@csspo.gouv.qc.ca et joindre à votre courriel le plus récent bulletin de votre enfant. Veuillez noter que le bulletin ne doit contenir aucun échec.
- ➤ Toutes les demandes reçues entre le 19 février et le 15 avril 2024 seront traitées au mois d'avril, mais il se peut que vous ne receviez une réponse qu'au mois de juin 2024. Pour les demandes reçues entre le 12 et le 23 août, vous recevrez une réponse avant le premier jour de classe.
- L'analyse des candidatures reçues s'effectue à partir du dernier bulletin de votre enfant. Nous effectuons une moyenne pondérée de la manière suivante :
 - 35% pour les mathématiques;
 - 35% pour le français;
 - 30% pour toutes les autres matières confondues.
- ➤ Spécifications pour les élèves désirant intégrer la 3e, 4e ou 5e secondaire au PÉI en 2024-2025 :
 - Pour les élèves désirant intégrer le PÉI en 3º secondaire, une attestation de réussite d'un cours d'espagnol devra être envoyée à l'adresse scr2.secondaire.ile@csspo.gouv.qc.ca, au plus tard le 24 août 2024.
 - Pour les élèves désirant intégrer le PÉI en 4e secondaire, notez que seuls les élèves ayant suivi le programme d'éducation intermédiaire dans une autre école <u>ou</u> ayant une attestation de réussite/maîtrise d'une 3e langue (après le français et l'anglais) pourront soumettre une demande d'admission pour l'année scolaire 2024-2025.

| 0 | Pour les élèves désirant intégrer le PÉI en 5 ^e secondaire, <u>seuls</u> les élèves ayant suivi un programme d'éducation intermédiaire dans <u>un établissement reconnu par la SÉBIQ</u> pourront soumettre une demande d'admission pour l'année scolaire 2024-2025. |
|--------------|---|
| La direction | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |